



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 juillet 2025

---

Le dix juillet deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vendredi trois juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Gisèle FRANCOIS, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Anthony LUCAS, Mme Nelly LE METTEZ, Mme Emmanuelle BOURET.

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Gisèle FRANCOIS  
M. Patrice LE PADELLEC à M. Philippe ROBINO  
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON  
M. Anthony LUCAS à Mme Magali NIVOIX  
Mme Nelly LE METTEZ à M. Gwenolé JAOUEN  
Mme Emmanuelle BOURET à Mme Magali LOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe LE VESSIER

---

En préambule Monsieur Erwan TARDIVEL est invité à intervenir afin de présenter l'association « les Roues Cool » dont le but est d'aider les enfants en situation de handicap, afin de favoriser leur mobilité ainsi que celle de leur famille.

Il s'agit de mettre à disposition des tricycles adaptés, en combinant des vélos électriques et des fauteuils roulants par l'intermédiaire d'une interface fabriquée sur mesure.

A ce titre, l'association sollicite la mairie de BAUD pour la mise à disposition d'un local ou salle sécurisée d'environ 50 m<sup>2</sup> afin de stocker le matériel nécessaire à la fabrication des tricycles. De son côté l'association s'engage à monter les différents dossiers de financements possibles et à rechercher de potentiels partenariats (entreprises, collectivités locales, associations, etc...)

---

Préalablement à la séance, Mme le Maire demande, conformément à l'article 3 de la charte de l'élu local, si parmi l'ordre du jour, il y a des points susceptibles d'entrainer un quelconque conflit d'intérêt pour un membre du conseil municipal, lequel devra dans ce cas s'abstenir de prendre part aux débats et à la délibération.

Article 3 de la charte de l'élu local « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ».

Aucun élu ne s'est abstenu de participer au vote de tous les points à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Mme le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025.

## **2. Administration Générale.**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 15-2025 : signature des marchés de travaux pour l'aménagement d'un bâtiment existant en pôle de médecine générale.

Lot 1 - gros œuvre : MAHO (Baud)	28 397,00 € HT
Lot 2 - menuiseries extérieures : GOUEDARD (Crédin)	7 141,01 € HT
Lot 3 - menuiseries intérieures - mobilier : FALHER (Rostrenen)	53 962,93 € HT
Lot 4 - cloisonnement - isolation : LE MOULLIEC (Crac'h)	8 585,74 € HT
Lot 5 - revêtement de sols - faïence : LE DORTZ (Baud)	15 181,21 € HT
Lot 6 - plafonds suspendus : COYAC (Vannes)	769,20 € HT
Lot 7 - peinture - nettoyage : LEFEVRE (Nantes)	12 262,86 € HT
Lot 8 - plomberie-sanitaires-chauffage-ventilation : TEXIER (Le Sourn)	54 411,36 € HT
Lot 9 - électricité - courants faibles : EA2i (Pontivy)	35 870,00 € HT
	<b>TOTAL :</b>
	<b>225 995,57 € HT</b>

## **3. Finances.**

- *Subventions aux clubs sportifs (OMSC).*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aqua club baldivien	929,00 €	Cyclo club Baud	389,00 €
Avenir cycliste Baud	1599,00 €	Dojo baldivien	1297,00 €
Badminton	1678,00 €	Echiquier Pays de Baud	1094,00 €
Baldi-form	1389,00 €	Equitation	1976,00 €
Baud Korrig endurance	398,00 €	Karaté club celtic	1270,00 €
Baldi Futsal club	331,00 €	Club nautique (canoë)	530,00 €
Basket Bro Baod	2229,00 €	Scrabble baldivien	254,00 €
Baud FC	6686,00€	Cercle des palmeurs de Baud	530,00 €
Baud Locminé handball	1749,00 €	Skol Gouren ar Chapel nevez	320,00 €
Baud natation	735,00 €	Tennis club de Baud	1936,00 €
Baud Patins	839,00 €	Collège M.Martin (UNSS)	1771,00€
Baud Tennis de table	686,00 €	Collège ND Clarte (UGSEL)	1274,00 €
Boule Baudaise	368,00 €	Croix d'or - alcool assistance	70,00
Diamou Africa	173,00		

- *Subventions déplacements des associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions relatives aux frais de déplacement proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

Associations	Déplacement hors département	Déplacement hors région	Montant Total
Aqua Club Baldivien	154.00 €	60.00 €	214.00 €
Avenir cycliste	2 511.00 €		2 511.00 €
Baud Football Club	1 421.00 €		1 421.00 €
Baud Locminé Hand	1 996.00 €		1 996.00 €
Baud Natation	301.00 €	44.00 €	345.00 €
Cercle des Nageurs Palmeurs	680.00 €	162.00 €	842.00 €
Echiquier pays de Baud	631.00 €		631.00 €
Karaté Club Celtic	3 067.00 €	94.00 €	3161.00€
Basket Bro Baod	810.00 €		810.00 €
Badminton Club Baldivien	Formation		725.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 571.00 €</b>	<b>360.00 €</b>	<b>12 656.00 €</b>

- *Décision modificative n°2 – budget général.*

Le Conseil Municipal vote une décision modificative afin d'approvisionner certains comptes et notamment le compte 65315 « formation élus », à hauteur de 5 000 €.

#### **4. Ressources Humaines.**

- *Autorisation de recrutement d'agents contractuels.*

Par délibération en date du 21 décembre 2000, le Conseil Municipal avait autorisé le recrutement d'agent contractuel afin de pourvoir au remplacement des agents en poste. L'évolution de la réglementation oblige désormais à préciser par une délibération annuelle que cette autorisation porte sur les emplois permanents et non permanents mais également pour des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.

Aussi, considérant les besoins détaillés ci-après en recrutement d'agent contractuel sur l'ensemble des services municipaux pour l'année 2025, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services et notamment pour :

- 1 emploi à temps non-complet (25/35ème) dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent en charge de la propreté des bâtiments et du service en cantine scolaire du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025.

#### **5. Urbanisme et affaires foncières.**

- *Autorisation de vente de logement Morbihan Habitat – rue de la Libération - BAUD.*

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Morbihan Habitat, Office Public de l'Habitat, dans le cadre de sa politique sociale d'accession à la propriété, propose d'ouvrir à la vente une partie des logements dont elle est propriétaire sur la Commune.

En l'espèce, il s'agit des 5 pavillons situés rue de la Libération et le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet porté par Morbihan Habitat de mise en vente de ces 5 pavillons, et ce prioritairement aux occupants actuels.

- *Signature d'une convention de servitude ENEDIS – Kermorvan – BAUD.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de travaux d'alimentation d'un coffret électrique au lieu-dit Kermorvan à BAUD, ENEDIS sollicite une servitude pour la pose d'un câble de réseau basse tension de 65 ml en souterrain sur la parcelle ZE-51.

Aussi, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS permettant la réalisation des travaux.

- *Mise à jour des zones humides et des cours d'eau – intégration au PLUi.*

Madame le Maire rappelle que l'inventaire des zones humides de la commune avaient été effectué par le bureau d'étude TBM (Sylvain CHAUVAUD) et validé par la CLE du SAGE Blavet en 2012 dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elle explique que conformément à la disposition 3.1.2 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Blavet, une actualisation de ces inventaires a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI de Baud Communauté

Cette actualisation a été menée par un technicien du SMBSEIL, structure porteuse du SAGE Blavet, en lien avec les élus des communes et les services de Baud Communauté.

Les zonages mis à jour ont été soumis à avis du public par affichage en mairie de BAUD et sur le site internet entre le 07 et le 27 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, valide cette cartographie actualisée en vue de sa prise en compte dans le PLUI de Baud Communauté.

- *Cession parcelle centre de médecine du sport - radiologie - Groah Lannec - BAUD.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet privé de construction d'un centre de médecine du sport avec un cabinet de radiologie intégré est en cours sur la commune et elle précise que les porteurs de projet souhaiteraient s'implanter sur une parcelle communale située à Groah Lannec, à proximité du pôle petite enfance de Baud Communauté.

Elle précise que la surface nécessaire estimée à environ 2 000 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée ZH-223 a fait l'objet d'une division par le cabinet de géomètre NICOLAS de Pontivy. Ce découpage fait apparaître l'emprise du projet duquel il convient, par accord entre les parties, de retirer la surface des parkings et du bassin de rétention des eaux pluviales qui resteront propriété de la commune.

Aussi, Le Conseil Municipal autorise la cession de ces parcelles au prix de 25 €/m<sup>2</sup> et Madame Le Maire indique qu'elle a consulté pour avis, le service des domaines à la Direction des Services Fiscaux lequel a fixé un prix de cession de 25,50 €/m<sup>2</sup>

- *Cession parcelle cinéma – parc du Scaouët - BAUD*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet privé de construction d'un cinéma est actuellement en cours sur la commune et elle précise que les porteurs de projet souhaiteraient s'implanter au sein du parc du Scaouët, derrière la Maison des Arts de Baud Communauté et à proximité de la salle verte et de la salle rouge.

Elle précise que la surface nécessaire à l'implantation du cinéma est estimée à environ 1 575 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée YO-560 et YO-562 a fait l'objet d'une division par le cabinet de géomètre NICOLAS de Pontivy.

Aussi, Le Conseil Municipal autorise la cession de ces parcelles au prix de 25 €/m<sup>2</sup> et Madame Le Maire indique qu'elle a consulté pour avis, le service des domaines à la Direction des Services Fiscaux lequel a fixé un prix de cession de 25 €/m<sup>2</sup>.

## **6. Questions diverses**

### Redevance pour occupation provisoire du domaine public :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz a été modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023 : la redevance évolue et passe de 0,35 € à 0,70 € / ml.

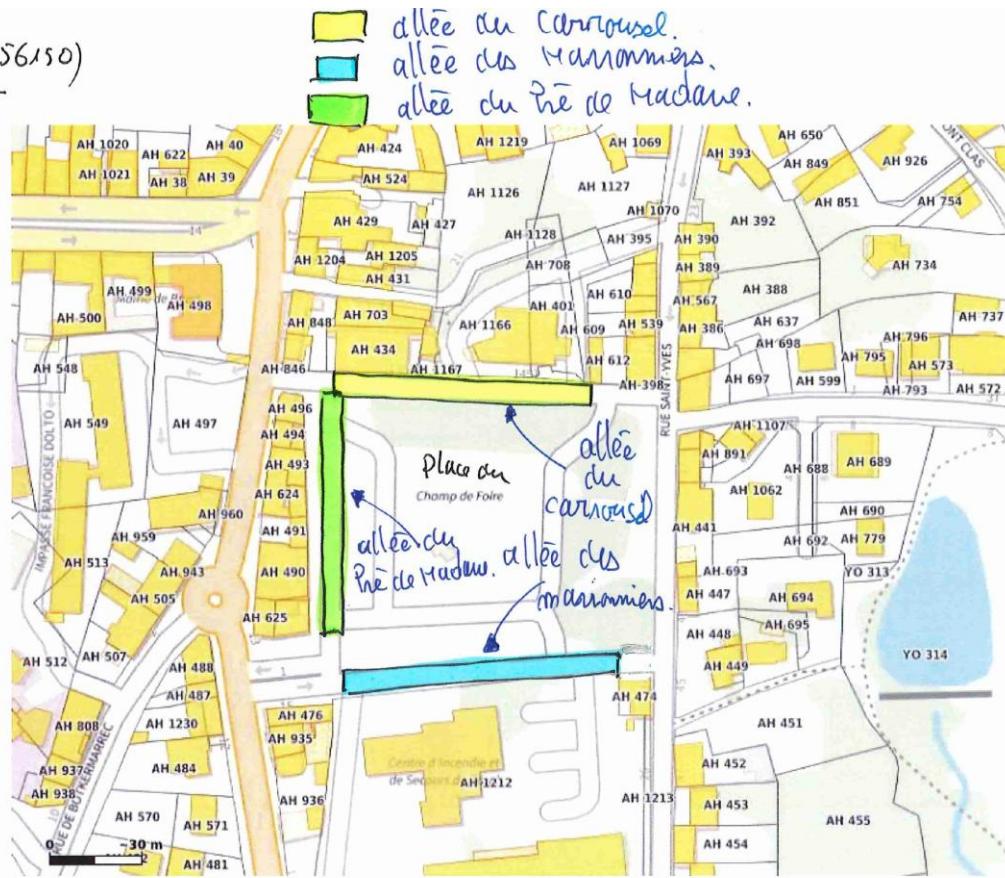
Elle propose donc au Conseil Municipal de réactualiser la délibération de 2016 avec les nouveaux montants.

### Dénomination des allées du champ de foire :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des rues doivent être dénommées place du Champ de foire afin de faciliter l'information relative au stationnement des bus.

Aussi, le Conseil Municipal décide des dénominations indiquées sur le plan ci-après.

## BAUD (56150)



### Agenda :

Le Conseil Municipal initialement prévu le jeudi 04 décembre 2025 est avancé au mercredi 03 décembre 2025.

### Cérémonies et fêtes :

13 juillet : Moules frites et bal suivi du feu d'artifice.

14 juillet : Cérémonie au monument aux morts.

10 août : Fête de Cranne.

15 août : Fête des Vieux métiers à Kéroguc et fête de Kerdéhel.

23 août : Fête des Pompiers.

Mercredi en juillet et août : Flâneries Baldiviennes.

### Commission animation

Décorations d'été installées en extérieur par l'atelier décoration avec néanmoins quelques dégradations à déplorer.

Réflexion engagée par les écoles pour le marché de Noël, une compagnie de LORIENT a été choisie pour la déambulation.

Remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal pour l'aide apportée lors de la fête de la Musique.

### Commission séniors – solidarité

Registre plan canicule ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2025. Déclenché à 2 reprises (19 juin et 1<sup>er</sup> juillet). Actuellement 45 personnes inscrites. Un groupe de 10 bénévoles se partage les appels aux personnes concernées.

Balade gratuite en triporteur organisée le 16 juin de Saint Adrien à Saint Nicolas des Eaux. Guide du Bien Vieillir édité en 2000 exemplaires qui seront distribués aux séniors lors de l'invitation au repas des ainés.

### Commission environnement

Réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de Blavet Terres et Eaux, d'un pont cadre à Tréganin jusqu'à fin juillet, afin de canaliser les eaux et limiter les inondations.

### Commission sports et vie associative

Forum des associations au Scaouët le 6 septembre 2025 après-midi.

Happy Urban Trail le 20 septembre 2025 : appel aux bénévoles.

Des contacts sont en cours avec club de badminton pour organiser les finales départementales ainsi qu'avec le district de football pour les finales départementales de futsal sur BAUD.

### Commission finances

Réflexion en cours sur le changement de logiciel utilisé par le service des ressources humaines.

Consultation à venir pour un emprunt envisagé à hauteur de 1 000 000 €.

Accord de subvention DSIL de 195 000 € pour l'aménagement du centre-ville (2ème tranche).

### Commission affaires scolaires

Ouverture de l'accueil de loisirs pour les vacances d'été, avec début des séjours (complets) mi-juillet.

Un nouveau directeur, Monsieur Mathieu KERCOSIEN, a été nommé à l'école Françoise Dolto.

Visite du Sénat par le Conseil Municipal Jeunes le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Devis en cours d'analyse pour l'installation d'une tyrolienne à la Coulée Verte.

### Commission communication

Pose du totem numérique d'informations devant la mairie courant septembre.

### Commission travaux

Les travaux du bâtiment de « La Passerelle » situé rue de La Libération seront achevés fin juillet. Le déménagement des associations est prévu entre le 25 et le 30 août 2025.

L'abri voyageur ainsi que le local sanitaire et vélos situés Place du Champ de Foire seront achevés pour début septembre.

Pavage rue d'Auray courant juillet.

Village intergénérationnel : fin des travaux au printemps 2026.

Environ 40 candélabres à Leds ont été installés (Mesure économique et favorable à la biodiversité.)

Poursuite des travaux du centre-ville en septembre par la rue des fontaines puis la rue Lamartine jusqu'en novembre.